

## Note

---

« À propos de la pseudo-union monétaire anglo-irlandaise »

Henri-Paul Rousseau

*L'Actualité économique*, vol. 56, n° 1, 1980, p. 121-126.

Pour citer cette note, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/600893ar>

DOI: 10.7202/600893ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

## NOTES

### *À propos de la pseudo-union monétaire anglo-irlandaise*

Dans le numéro d'avril-juin 1979 de cette revue<sup>1</sup>, Gilles Gauthier publiait une note dans laquelle il critiquait une partie d'une étude que j'ai réalisée pour le compte du Gouvernement du Québec et qui portait sur les unions monétaires et la création de monnaie nationale<sup>2</sup>. C'est non sans ressentir un certain malaise que je réponds à cette note. D'abord, le texte original de l'étude n'ayant pas été publié dans les pages de cette revue, la majorité des lecteurs n'ont probablement pas lu l'étude avant de lire la note de G. Gauthier. De plus, la critique de G. Gauthier a été publiée sans être accompagnée de la présente réponse. Enfin, et c'est surtout cette raison qui explique mon malaise, G. Gauthier me prête une conclusion que je n'ai pas avancée (du moins pas pour les raisons qu'il donne) pour ensuite argumenter que ma « démonstration » ne contient pas tous les éléments.

Je m'explique. G. Gauthier écrit : « Rousseau soutient que la désintégration politique n'implique pas nécessairement la désintégration monétaire. Pour ce faire, il emprunte à l'histoire l'exemple de l'expérience anglo-irlandaise [...] Ainsi, Rousseau explique le maintien de l'union monétaire anglo-irlandaise par les objectifs de la politique monétaire et par la mobilité du capital entre les deux pays. Pour notre part, nous croyons qu'une telle analyse néglige plusieurs aspects de la politique économique irlandaise qui, selon les époques, ont contribué grandement à la restauration de l'équilibre externe [...] »<sup>3</sup>. En premier lieu, il convient de citer l'émigration [...]. Deuxièmement, l'absence de toute forme d'union économique, union douanière, ou zone de libre-échange, a permis au gouvernement irlandais l'utilisation des politiques commerciale et fiscale

---

1. Gilles Gauthier, « A propos de l'union monétaire anglo-irlandaise », *L'Actualité économique*, 55<sup>e</sup> année, numéro 2, avril-juin 1979, pp. 262-266.

2. H.P. Rousseau, *Unions monétaires et monnaies nationales : une étude de quelques cas historiques*. Editeur officiel du Québec, Québec, 1978.

3. G. Gauthier, *op. cit.*, pp. 262-263.

dans le but de restaurer l'équilibre externe, et d'éviter ainsi le recours aux politiques du taux de change. »<sup>4</sup> Voilà l'essentiel de la critique. Cette critique m'apparaît non fondée et le lecteur me permettra d'emprunter à mon texte original un résumé des objectifs assignés à mon travail.

L'étude avait pour but « de recenser et d'analyser quelques expériences étrangères en matière d'union monétaire et de création de monnaie nationale afin de répondre aux questions suivantes :

- 1) L'intégration politique est-elle nécessaire à l'union monétaire ?
- 2) La désintégration politique implique-t-elle la désintégration monétaire ?
- 3) Comment se fait la création d'une monnaie nationale ? Pour les cas étudiés, par quels mécanismes institutionnels a-t-on introduit la nouvelle monnaie ? Cette opération a-t-elle provoqué des crises de confiance ? Pourquoi ? »<sup>5</sup>

De plus, l'introduction à cette étude à la page 1 indique clairement que chacune de ces questions fait l'objet d'une partie distincte. Ainsi, c'est dans la partie trois, intitulée : « Désintégration politique, création de monnaie nationale et crise de confiance », que le cas de l'Irlande est étudié alors que c'est dans la partie I que les liens entre la désintégration politique et la désintégration monétaire sont étudiées. Ainsi l'expérience monétaire de l'Irlande n'est pas étudiée pour « démontrer » que la désintégration politique n'implique pas nécessairement la désintégration monétaire mais plutôt pour illustrer que la création d'une monnaie nationale peut se faire sans crise de confiance si certaines conditions sont respectées. Je n'ai donc pas tenté d'expliquer « le maintien de l'union monétaire anglo-irlandaise par les objectifs de la politique monétaire irlandaise »<sup>6</sup>. D'ailleurs, je n'ai jamais parlé d'union monétaire dans le cas de l'Irlande mais bien de pseudo-union monétaire et c'est là une distinction de nature et non de degré. Le lecteur comprend peut-être mieux ma surprise lorsque j'ai lu : « Rousseau explique le maintien de l'union monétaire anglo-irlandaise par les objectifs de la politique monétaire ».

Il serait donc difficile d'avancer des justifications au maintien de l'union monétaire anglo-irlandaise puisqu'une telle chose n'a jamais existé entre l'Irlande et la Grande-Bretagne. Ce que j'ai écrit dans cette étude, (partie I et partie II), c'est que la décision de participer à la création d'une union monétaire est une décision politique qui, lorsque basée sur la comparaison des coûts et des bénéfices économiques, a plus de chances d'être négative lorsque les éventuels membres de l'union jouissent déjà d'une monnaie distincte et qu'ils sont déjà politiquement indépendants,

4. G. Gauthier, *op. cit.*, p. 265.

5. H.P. Rousseau, *op. cit.*, p. 1.

6. G. Gauthier, *op. cit.*, p. 263.

que lorsque les éventuels Etats membres sont initialement des régions devenant des Etats et utilisant au point de départ la même monnaie. Voilà pourquoi la désintégration politique (la formation d'Etats indépendants à partir des régions d'un même Etat) n'implique pas nécessairement la désintégration monétaire. Il y a donc une asymétrie au niveau du processus de décision politique. Cette asymétrie est causée par les différences fondamentales, selon le point de départ, dans les coûts et les bénéfices que chaque Etat peut tirer de la création de l'union monétaire.

En effet, lorsqu'il s'agit d'Etats indépendants les coûts de l'adhésion à une nouvelle *union* monétaire sont *macroéconomiques* (perte de l'outil monétaire au point de vue de la régulation de l'activité économique), *immédiats* et *privés* (ou nationaux, i.e. ils sont ressentis d'abord par chacun des Etats) alors que les bénéfices sont *microéconomiques* (réduction des coûts de transaction, d'information et de risques reliés à la monnaie commune), *lointains* (ils ne peuvent être touchés que lorsque l'intégration monétaire sera réalisée complètement) et *publics* ou internationaux (la réduction des coûts d'échange et d'information est un gain public au sens où le niveau de consommation de ce gain par l'un des Etats n'affecte pas le niveau de consommation que l'autre Etat peut effectuer). Pour cette raison, si les Etats ont des caractéristiques semblables, leurs calculs privés les amèneraient à ne pas adhérer à la nouvelle union monétaire. Ainsi l'intégration politique a presque toujours précédé l'intégration monétaire comme les cas allemand (1800-1873), italien (1861-1893), japonais (1871-1882) l'ont illustré. De plus l'union monétaire entre Etats indépendants n'a pas survécu comme l'expérience de l'union monétaire latine (1865-1925) et celle de l'union monétaire scandinave (1873-1925) l'ont illustré.

Lorsque les éventuels Etats membres de l'union monétaire sont des régions d'un Etat unitaire voulant devenir indépendants, la décision de créer une monnaie nationale (et donc de mettre fin à l'union monétaire) place les régions devant des bénéfices qui sont *macroéconomiques*, (l'outil monétaire et la récupération des droits du Seigneur), *quasi publics* (ces bénéfices ne peuvent être touchés que lorsque la confiance en la nouvelle monnaie est établie et l'établissement de la confiance peut être perturbée par les autres pays qui étaient membres de l'union) et *lointains* (chaque pays doit d'abord créer sa monnaie et son système monétaire et celui-ci doit inspirer la confiance). Cependant les coûts de création de la nouvelle monnaie sont microéconomiques (coûts de risque, coûts d'information et de transaction) et peuvent être *macroéconomiques* (crises de confiance, instabilité, etc.). De plus, ces coûts bien qu'étant de nature *publique*<sup>7</sup>, sont immédiats. Ainsi, lorsqu'au point de départ il y a union moné-

7. Dans le cas où il existe d'importantes différences dans la taille des deux pays, les coûts peuvent être d'abord ressentis par le plus petit des deux pays.

taire de fait, la structure des coûts et des bénéfices tend à protéger ce statu quo de sorte que la désintégration politique n'implique pas nécessairement la désintégration monétaire. C'est dans cet ordre d'idée que le cas norvégien (1905) et le cas irlandais (1922) représentent des exemples d'accession à la souveraineté sans *désintégration monétaire complète et immédiate*. C'est probablement de là que G. Gauthier a compris que j'avais emprunté à l'histoire de l'Irlande pour supporter la conclusion concernant les relations entre la désintégration politique et la désintégration monétaire. Mais, comme nous venons de le montrer, les arguments qui supportent cette conclusion sont d'abord théoriques<sup>8</sup>.

Je comprends mal l'interprétation de G. Gauthier puisque la conclusion de l'étude souligne clairement l'interprétation que je tire du cas irlandais : « Il faut souligner que le maintien des liens monétaires entre régions d'un même pays devenues des Etats souverains n'est pas indépendant du problème des crises de confiance en des nouvelles monnaies. En effet, notre étude du cas irlandais illustre très bien cette relation. L'Irlande du Sud a en effet toujours maintenu une pseudo-union monétaire avec la Grande-Bretagne (jusqu'à sa récente adhésion à l'écu européen) et elle en a respecté les règles de fonctionnement de façon exemplaire. Il n'y a donc pas eu de crises de confiance dans la monnaie irlandaise puisqu'à toutes fins pratiques la Banque Centrale d'Irlande a respecté les contraintes de cette pseudo-union monétaire. L'une de ces *contraintes* consiste à assigner la politique monétaire à l'équilibre de la balance des paiements et à utiliser les autres outils de politique économique dans la lutte au chômage. En conséquence, les taux d'intérêt et le taux d'inflation en Irlande ont toujours suivi ceux de la Grande-Bretagne et la Banque Centrale d'Irlande n'a jamais financé de façon très importante les déficits du gouvernement irlandais. En d'autres mots,

- 1) le taux de change est demeuré fixe et a parité avec la monnaie britannique et
- 2) l'offre de monnaie en Irlande a suivi de très près l'évolution de la demande de monnaie.

Ces deux conditions non seulement ont dû être respectées durant la période transitoire de l'établissement du nouveau régime monétaire mais elles ont revêtu un caractère permanent. Le caractère permanent de ces deux conditions réside selon nous dans le fait que l'Irlande est une petite économie ouverte et peu diversifiée. »<sup>9</sup>

L'abandon récent par l'Irlande de la parité avec la Grande-Bretagne et son adhésion à l'écu européen n'infirmant pas mes conclusions ; au

8. H.P. Rousseau, *op. cit.*, pp. 74-75.

9. H.P. Rousseau, *op. cit.*, pp. 223-224.

contraire, ces changements représentent une continuité historique du système monétaire irlandais : l'incapacité de laisser flotter sa monnaie et donc l'incapacité d'adopter une politique monétaire non contrainte par la balance des paiements.

La question qui intéresse G. Gauthier est celle des causes de la continuité du lien monétaire entre l'Irlande et la Grande-Bretagne. Il avance que l'émigration et la politique commerciale de l'Irlande en jouant un rôle important comme mécanismes d'ajustement de l'économie aux chocs extérieurs ont contribué au maintien de ce lien. Il faut ici distinguer les causes des conséquences. Je considère que la cause fondamentale du maintien de ce lien entre les deux monnaies réside dans l'obligation pour l'Etat irlandais d'utiliser un étalon monétaire extérieur afin de rendre utilisable la monnaie irlandaise par les Irlandais et afin de conserver la confiance du public en cette monnaie. C'est aussi cette obligation qui explique les taux de réserves internationales de 100% maintenus par la Banque Centrale d'Irlande et la quasi-absence de financement gouvernemental par l'autorité monétaire durant une très longue période.

Les conséquences du maintien d'un taux de change fixe sont multiples. La première c'est que la balance des paiements de l'Irlande a dû s'ajuster par d'autres mécanismes que les variations du taux de change. Ainsi la politique monétaire a été assignée à l'équilibre de la balance des paiements alors que la mobilité du capital a servi de mécanisme automatique d'ajustement de la balance des paiements. Ces mécanismes n'ayant pas été suffisants, la politique commerciale et dans une certaine mesure la politique fiscale ont été utilisées. Mais l'Irlande étant un petit pays très ouvert, ces mécanismes discrétionnaires et automatiques n'ont pu empêcher que les déséquilibres externes se traduisent en des baisses de revenus réels. En conséquence, plusieurs Irlandais ont dû émigrer. Toutefois, même si plus d'Irlandais avaient émigré et qu'une muraille protectionniste avait été élevée autour de l'Irlande, le public irlandais n'aurait pas davantage eu confiance en la livre irlandaise et le lien monétaire avec la Grande-Bretagne (ou d'autres pays) n'aurait pas été abandonné.

Il semble évident que si les autorités avaient pu empêcher l'émigration d'un certain nombre d'Irlandais en abandonnant le taux de change fixe, elles l'auraient fait. Ainsi, l'argument de G. Gauthier selon lequel les causes de l'abandon des variations de taux de change comme mécanisme d'ajustement de la balance des paiements reposent sur l'existence et l'utilisation des autres mécanismes d'ajustement de la balance des paiements ne peut tenir dans le cas de l'Irlande. En effet, dans le cas de l'Irlande les variations de taux de change ne pouvaient être des substituts aux autres mécanismes d'ajustement parce que l'on jugeait que la demande pour la monnaie domestique en régime de change flottant aurait

été très instable en raison du problème de confiance qu'aurait soulevé une telle monnaie <sup>10</sup>.

La confusion de la critique de G. Gauthier provient essentiellement du fait qu'il a oublié l'asymétrie fondamentale qui existe dans la structure des coûts et des bénéfices d'adhésion à une union monétaire selon qu'il s'agit d'Etats déjà indépendants ou de régions devenant des Etats souverains. Alors que dans le premier cas, les variations de taux de change sont des mécanismes substitués aux autres mécanismes d'ajustement de la balance des paiements ; dans le second cas, le problème de la confiance en la nouvelle monnaie nationale doit être résolu avant qu'une telle substitution soit possible.

Pour résumer, le cas de l'Irlande est beaucoup plus intéressant pour comprendre les conditions sous lesquelles un petit pays très ouvert peut créer sur une longue période un système monétaire sans crise de confiance, que pour infirmer ou confirmer les relations entre la désintégration politique et la désintégration monétaire. C'est pourquoi j'ai consacré plus de 90 pages de l'étude à ce cas comme expérience de création de monnaie nationale et au plus deux paragraphes à ce même cas comme expérience de pseudo-union monétaire. Pour des raisons que j'ignore G. Gauthier a compris l'inverse !

Henri-Paul ROUSSEAU \*,  
*Département d'économique,*  
*Université Laval.*

---

10. Voir à ce sujet l'excellent travail de M. Moynihan, *Currency and Central Banking in Ireland, 1922-1960*, Dublin, Gill and MacMillan in Association with the Central Bank of Ireland, 1975, pp. XV, 581.

\* Je remercie mon collègue Bernard Decaluwe pour ses commentaires. Je demeure évidemment seul responsable des erreurs qui pourraient apparaître dans ce texte.